

DELIBERATION du conseil d'administration de l'université de Bourgogne

Séance du 14 mai 2024

Délibération n° 2024 – 14/05/2024 – 9

*Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)
du 30 avril 2024*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 30 avril 2024

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 21 Membres représentés : 7 Total : 28	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 28 Pour : 28 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 30 avril 2024 :**

- Travaux de la commission de la pédagogie du 4 avril 2024
 - Modification de la charte de l'engagement étudiant
 - Calendrier année universitaire 2024-2025 : bornes, suspensions des cours, inscriptions
- Travaux de la commission vie étudiante du 29 janvier 2024 : dossiers de labellisation des associations

Dijon, le 15 mai 2024

Le Président de l'université de Bourgogne,

Vincent THOMAS

P.J. : Charte de l'engagement étudiant – Calendrier année universitaire 2024-2025 – Compte rendu de la commission de la vie étudiante

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Charte de l'engagement étudiant

L'engagement étudiant peut se définir comme une opportunité d'ouverture à la société, au travers d'une démarche complémentaire à sa formation académique. L'engagement doit permettre à l'étudiant de s'impliquer dans son milieu de vie, de s'ouvrir à d'autres milieux et de prendre conscience des enjeux sociaux à l'échelle locale et mondiale. Dans le cadre de cette démarche, l'étudiant va acquérir des compétences et des savoirs favorisant sa formation citoyenne, son lien à autrui, son épanouissement personnel et renforçant le sens donné à son parcours académique et à sa trajectoire professionnelle future. L'uB accorde une importance particulière à la solidarité qu'elle soit appelée à jouer à l'intérieur de l'université ou en dehors.

1. Activités / situations pouvant rentrer dans le cadre de l'engagement étudiant

L'engagement associatif ou humanitaire : mission dans une association labellisée uB ou une association immatriculée ou un engagement au sein de la Commission solidarité étudiante.

L'engagement civique : mission de service civique, mandat d'élus étudiants à l'uB, au CROUS ou dans une structure fédérative à laquelle appartient l'uB, vice-président étudiant de l'uB élu ou nommé, sapeur-pompier bénévole, réserviste dans la Garde nationale ou la Réserve civique.

L'engagement citoyen : mandat d' élu dans les collectivités territoriales, Mandat d' élu dans une organisation syndicale, Mandat d' élu au conseil économique, social et environnemental (national, régional, local), formation à la fresque du climat ou à d'autres fresques.

L'engagement international : participation aux activités académiques Forthem (cours suivis via l'académie numérique ou autres activités pédagogiques facultatives créditées ou non ; mobilités courtes ; implication en tant que « buddy » ou représentant étudiant élu au sein de l'alliance) ; stages facultatifs à l'étranger.

L'engagement familial : étudiant soutien de famille

L'engagement pédagogique : mission de tuteur (accueil des étudiants, remédiation, aide aux révisions), participation à des forums des métiers, des présentations de sa formation en lycées ou à l'occasion de manifestations supervisées par la formation, étudiant accompagnateur d'étudiants en situation de handicap

L'engagement professionnel : activité professionnelle exercée par l'étudiant à ou en dehors de l'uB, dès lors que celui-ci est muni d'un contrat de travail.

II. Modalités d'évaluation de l'engagement étudiant

Toutes les modalités d'évaluation supposent, outre des modalités propres à chaque catégorie :

- La réalisation d'une activité représentant a minima un volume horaire de 35 heures réalisées au moment où la demande de validation de l'engagement étudiant est déposée.
- La production d'un rapport de 5 à 10 pages (times new roman, 12) détaillant les missions exercées dans la structure d'accueil et les compétences que l'étudiant a développées. Le rapport doit également faire état des effets de cet engagement en termes de connaissance du monde et de soi, d'évolution du projet de formation ou professionnel. Il peut enfin faire état de difficultés rencontrées et des solutions proposées pour les surmonter. Ce rapport peut être majoré d'annexes (par exemple un portfolio rapportant les preuves des compétences développées, tableau de bord...)

Et éventuellement :

- Soutenance d'une durée maximale de 15 minutes, incluant des échanges avec le jury. L'objectif de la soutenance est de compléter le rapport écrit en permettant à l'étudiant de mettre en avant l'intérêt de son engagement et de savoir répondre aux questions du jury. Ce dernier est constitué de deux membres dans la mesure du possible (Enseignants, BIATSS ou étudiants). La soutenance doit se dérouler suffisamment tôt pour que l'évaluation de l'étudiant puisse être prise en compte par le jury.

Pour l'engagement associatif / humanitaire :

L'engagement au sein de l'AFEV pourra être validé via une plateforme à laquelle l'AFEV donnera accès aux responsables pédagogiques.

Pour les engagements autres qu'au sein de l'AFEV : production d'une attestation, émanant du Bureau de l'association, précisant la liste détaillée des missions confiées à l'étudiant, ainsi qu'une appréciation sur la manière dont l'étudiant les a accomplies.

Pour l'engagement civique :

- Production d'une attestation précisant le nombre de réunions auxquelles a participé l'étudiant au cours de l'année universitaire (hors procuration), ainsi que le nombre total de réunions programmées.
- Production d'une attestation de la structure qui a accueilli l'étudiant précisant la liste détaillée des missions confiées à l'étudiant, ainsi qu'une appréciation sur la manière dont l'étudiant les a accomplies.
- Pour les missions de service civique : les structures d'accueil transmettent le bilan nominatif des activités et compétences.

Pour l'engagement citoyen :

Production d'une attestation de l'instance précisant le nombre de réunions auxquelles a participé l'étudiant au cours de l'année universitaire (hors procuration), ainsi que le nombre total de réunions programmées.

Pour l'engagement international :

Les activités créditées FORTHEM peuvent être prises en compte et valorisées dans les cursus via le Passeport ECTS FORTHEM, délivré sur demande de l'étudiant auprès du bureau FORTHEM et ne peuvent donc pas être créditées à nouveau au titre de l'engagement étudiant.

Pour les activités non créditées de FORTHEM, l'activité pourra être attestée par des Open badges ou des certificats de participation et le rapport de l'étudiant devra expliciter les compétences développées.

Pour un stage réalisé spécialement à l'étranger (sauf lorsqu'un stage à l'étranger fait déjà partie du cursus de la formation) : le rapport de l'étudiant doit faire état du développement de compétences propres au caractère international de ce stage.

Pour l'engagement familial :

Attestation validée par une Maison Départementale des Personnes Handicapées ou un Conseil départemental.

Pour l'engagement pédagogique :

Les missions seront définies à l'avance par le service ou la composante encadrant cet engagement. On peut regrouper les dispositifs d'engagement pédagogique en deux points :

- Tutorat accueil et étudiants ambassadeurs : attestation du PFVU précisant la liste détaillée des missions confiées à l'étudiant, ainsi qu'une appréciation sur la manière dont l'étudiant les a accomplies.
- Tutorat de remédiation et parrainage : attestation des composantes précisant la liste détaillée des missions confiées à l'étudiant, ainsi qu'une appréciation sur la manière dont l'étudiant les a accomplies. Ces missions peuvent consister en des permanences, aides aux révisions, préparations d'examens blancs ...

Pour l'engagement professionnel :

Production d'un contrat de travail attestant d'une durée de travail d'au-moins 35 heures sur une année.

L'étudiant peut présenter au titre de la validation de l'engagement étudiant un dossier unique, faisant état de plusieurs types d'engagement (associatif, remédiation...). Il faut pour cela que 35 heures au minimum aient été accomplies dans le cadre des différentes missions d'engagement et que l'étudiant puisse se prévaloir pour chacune de l'attestation idoine.

La demande de reconnaissance de l'engagement étudiant doit intervenir avant le 1er octobre pour le premier semestre ou avant le 1er février pour le second.

La recevabilité de l'engagement étudiant permet de vérifier le rapport entre la nature, la durée de l'expérience d'engagement et le référentiel de formation. Elle s'effectue sur la base des documents fournis. La recevabilité est prononcée par un ou des représentant(e)s du diplôme visé par la demande de validation. Si la demande est jugée recevable, la démarche de validation peut être poursuivie. Si la demande est jugée irrecevable, la procédure prend fin et le refus est motivé par écrit. Dans tous les cas, la réponse à la demande de recevabilité est notifiée dans les 30 jours qui suivent la date limite de dépôt de la demande.

III. Valorisation de l'engagement étudiant

Chaque mention de diplôme de premier et de deuxième cycle doit reconnaître au moins une activité dans la liste ci-dessus, valorisée à hauteur d'au-moins 3 crédits ECTS ou via un système de bonus s'appliquant aux moyennes calculées. La validation des crédits ECTS au titre d'une activité d'engagement peut intervenir une fois par semestre et ne peut être cumulée avec la validation de crédits ECTS au titre d'une UET ou au titre de la pratique sportive ou culturelle.

L'engagement étudiant doit être visible dans les maquettes.

Il pourrait prendre la forme d'une UE proposée en remplacement d'une UE constituée de matières à choisir (voir ci-dessous).

Exemple :

UE 5 Contextualiser des problèmes juridiques

L'étudiant doit choisir l'un des enseignements suivants :

- Droit animalier
- Histoire du droit de la santé
- Droit de l'environnement

Ou bien

UE 5 Engagement étudiant

Il est fortement préconisé que les crédits ECTS soient inclus dans les 60 crédits ECTS d'une année. Si ce n'est pas le cas, le relevé de notes indiquera ces crédits dans la limite des crédits attribuables par semestre (30 ECTS maximum).

Il faut éviter que l'engagement étudiant soit une option à l'intérieur d'une UE au risque de perdre en lisibilité.

Outre les UE dédiées dans les maquettes, l'étudiant peut demander au jury de semestre de valider certaines compétences et aptitudes attendues dans le cursus d'études et développées dans le cadre d'un engagement (par exemple dispense d'enseignement ou de stage). Il doit pour faire cette demande produire le rapport attendu dans le II.

Il sera désigné un référent engagement étudiant par composante, référent qui devra veiller à l'inscription et la valorisation de l'engagement étudiant dans les formations de sa composante.

Les rapports des étudiants seront évalués par l'ensemble des membres du jury de validation (membres nommés par le chef d'établissement).

Chaque année, les scolarités feront remonter au PFVU les indicateurs suivants :

- Nombre d'étudiants ayant validé des ECTS au titre de l'engagement étudiant (hors ou dans la maquette)
- Nombre d'ECTS validés
- Type d'engagement validé
- Niveau d'inscription des étudiants (L1, L2...)

Annexe 1 : Exemple de grille de notation pour l'engagement associatif / humanitaire

	NOTE	BAREME	COMMENTAIRES
DOSSIER			
FORME			
<ul style="list-style-type: none"> - Respect des consignes - Cohérence dans la structuration du dossier - Lisibilité du dossier - Orthographe et style 		2 points (ou 4 si pas d'oral)	
FOND			
Cadre de l'engagement et présentation du projet (présentation de l'association, son histoire, son rôle, justification de l'engagement dans celle-ci)		1 point (ou 2 si pas d'oral)	
Missions confiées à l'étudiant (préciser si les missions réalisées ont été différentes et pourquoi)		1 point (ou 2 si pas d'oral)	
Compétences identifiées		4 points (ou 5 si pas d'oral)	
Effets de l'engagement sur : <ul style="list-style-type: none"> - La connaissance du monde et de soi - L'évolution du projet de formation ou professionnel - Mobilisation possible des compétences acquises sur le plan professionnel ou personnel Difficultés éventuelles rencontrées et solutions envisagées.		5 points (ou 7 si pas d'oral)	
TOTAL		13 points	
SOUTENANCE			
Présentation, de manière synthétique et convaincante, de l'intérêt de l'association et des missions exercées au sein de celle-ci (cette présentation peut inclure un volet critique)		3 points	
Style oral		2 points	
Aptitude à argumenter		2 points	
TOTAL		7 points	

Référentiel des compétences préprofessionnelles, transversales et linguistiques, des mentions de licence (MESRI - https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content_migration/document/Referentiels_de_compétences_licence_formatMESR_2014_12_29_ssblancs_380001.pdf)

Compétences préprofessionnelles

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.

Compétences transversales et linguistiques

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales dans au moins une langue vivante étrangère.

A partir de ce référentiel ministériel, on peut proposer comme compétences à mettre en avant :

- Capacité à s'engager (recherche active d'une association, s'organiser pour pouvoir mobiliser de son temps, assumer des responsabilités...)
- Gérer un projet (élaborer un projet, définir des objectifs, organiser une manifestation, rechercher des financements, construire un budget, entreprendre des démarches administratives...)

- Travailler en équipe (accueillir la diversité d'opinions et de cultures, savoir écouter ses pairs, faire preuve d'auto-critique, prendre du recul face au conflit, proposer des solutions pouvant faire consensus, adapter de bonnes pratiques, travailler en réseaux...)
- Aptitude à l'animation d'équipes (Tenir compte de son environnement humain et matériel, prendre des initiatives, savoir motiver les membres, faire adhérer à un projet, faire travailler ensemble, déléguer...)
- Communiquer à l'oral et par écrit quel que soit le support (imprimé, outils numériques, réseaux sociaux, communiqué de presse...) et l'interlocuteur (faire de l'aller vers, savoir se présenter, gérer les relations publiques, promouvoir son association ou son projet, réaliser un support de communication, un CR de réunion, utiliser les réseaux sociaux, vérifier les informations communiquées...)
- Développer des compétences relationnelles et sociales (se mettre au service de l'intérêt général, développer son empathie, interagir avec autrui de manière bienveillante...)



DOSSIER DE RECEVABILITE Validation de l'engagement étudiant

Numéro étudiant :	
Formation actuelle :	
Nom :	
Prénom(s) :	
Adresse électronique :	

Pièces à joindre :

- Attestation de l'employeur ou de la structure d'accueil

Enseignements/UE/Éléments de connaissances ou de compétences mentionnés dans la maquette de la formation au titre desquels la validation est demandée :

(l'intitulé doit correspondre très précisément à la maquette du diplôme)

.....

.....

.....

.....

Précisez en quelques lignes le rapport que vous établissez entre les acquis de votre expérience professionnelle ou bénévole et les éléments de la maquette de la formation pour lesquels vous sollicitez une validation :

.....

.....

.....

.....

.....

Décision de recevabilité :

<p>Avis de recevabilité</p>	<p><input type="checkbox"/> Favorable</p> <p><input type="checkbox"/> Non favorable Préciser les motifs :</p> <p>A _____ Le _____</p> <p>Signataires :</p>
------------------------------------	--

Le rapport doit comprendre :

- Une description de la structure dans laquelle vous avez été/êtes engagé(e) (raison sociale, objectifs, organisation...)
- Une description des projets auxquels vous avez participé
- Une présentation détaillée des activités que vous avez conduites, permettant de comprendre quel a été votre investissement personnel, vos responsabilités, vos tâches, vos interlocuteurs, vos outils et méthodes, les difficultés rencontrées et les solutions apportées....
- Une analyse des compétences que vous pensez avoir développé (cf. Annexe 2)
- Le lien avec ce qui est attendu dans votre diplôme (modules dont vous sollicitez la validation)

Vous pouvez vous aider du portfolio Bénévolat et compétences d'Animafac, de la fiche du Répertoire national de certification professionnelle de votre diplôme, du passeport compétence de la région Bourgogne-Franche-Comté

<https://www.animafac.net/wp-content/uploads/2022/10/Portfolio-en-ligne-1-1.pdf>

https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/

<https://www.tracetesacquis.org/>

Instructions de forme :

- Votre rapport comportera de 5 à 10 pages au maximum, dactylographiées, hors annexes.
- Il sera rédigé en caractères Times new roman 12, interligne 1.5, ou police équivalente.
- Il comportera une page de garde avec votre identité, l'intitulé exact du diplôme, l'intitulé des modules pour lesquels est sollicitée la validation, l'année.
- Il comportera un sommaire en indiquant le numéro de page des différentes parties, les pages seront numérotées.
- Il comportera le cas échéant une bibliographie (ressources documentaires qui vous ont servi pour la rédaction de votre rapport : sites internet, revues, brochures, publications ...).
- Il comportera éventuellement des annexes qui serviront de preuves à ce que vous avancez dans votre rapport. Nous vous conseillons de les analyser et les critiquer à travers votre rédaction. Il faudra les numéroter.

CALENDRIER ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025 :
BORNES, SUSPENSIONS DES COURS, INSCRIPTIONS

1. <u>FIXATION DES BORNES UNIVERSITAIRES</u> <i>(cf Décret n° 2010-1426 du 18 novembre 2010)</i>	Date de début de l'année universitaire	Date de fin de l'année universitaire
Cycle Licence, Licence avec une option Accès Santé (L.AS), Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	Lundi 2 septembre 2024	Dimanche 31 août 2025
Pour certaines formations spécifiques : des rentrées anticipées sont prévues	Se reporter aux calendriers établis par formations et votés en CFVU / CA	/
Cycle master, BUT, diplôme d'ingénieur – SANS stage obligatoire en septembre	Lundi 2 septembre 2024	Dimanche 31 août 2025
Cycle master, BUT, licences professionnelles, diplôme d'ingénieur – AVEC stage obligatoire en septembre	Lundi 2 septembre 2024	Jeudi 31 octobre 2025

2. <u>PERIODES DE SUSPENSION DES COURS</u> <i>(cf Délibération 2024-23/01/2024-9 du Conseil d'Administration)</i>	du (après les cours)	au (matin)
Toussaint le cas échéant : période de suspension non obligatoire, laissée à la discrétion des composantes	Samedi 26 octobre 2024	Lundi 4 novembre 2024
Noël	Samedi 21 décembre 2024	Lundi 6 janvier 2025
Hiver	Samedi 22 février 2025	Lundi 3 mars 2025
Printemps	Samedi 19 avril 2025	Lundi 5 mai 2025

3. INSCRIPTIONS / REINSCRIPTIONS : Calendrier général hors les situations spécifiques de formation continue, alternance, candidats internationaux	Juillet	Août-Septembre
<p><i>(cf articles D612-1 à D612-18 Code de l'Education)</i></p> <p>A.1. Pour les candidats qui ont accepté définitivement une proposition d'admission Parcoursup :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Première inscription par le WEB à l'Université de Bourgogne en 1^{ère} année de Licence, L.AS, PASS, DEUST, BUT, prépa intégrée - Réinscription par le WEB des étudiants déjà inscrits à l'Université de Bourgogne en 1^{ère} année de Licence, BUT, DEUST, L.AS, PASS, prépa intégrée (réorientations) 	<p>-Pour toute proposition acceptée définitivement jusqu'au vendredi 12 juillet 2024 inclus : Inscription du lundi 8 juillet à 14h jusqu'au vendredi 19 juillet 2024 à 12h</p> <p>- Pour toute proposition acceptée définitivement entre le samedi 13 juillet et le dimanche 18 août 2024 inclus : Inscription du samedi 13 juillet jusqu'au dimanche 21 juillet 2024 à 23h puis du jeudi 22 août 2024 à 10h jusqu'au vendredi 23 août 2024 à 12h</p> <p>- Pour les candidats ayant répondu « oui avec vœux en attente » : Inscription du jeudi 22 août 2024 à 10 h jusqu'au vendredi 23 août 2024 à 12h</p> <p>- Pour toute proposition acceptée à partir du lundi 19 août 2024 : l'inscription doit être effectuée à partir du jeudi 22 août dans les plus brefs délais après l'acceptation (<i>sous 72 h</i>)</p>	
<p>A.2 pour les candidats en Master 1^{ère} année</p>	<p>Pour les candidats ayant définitivement accepté une proposition d'admission avant le lundi 15 juillet 2024 inclus Inscription du lundi 8 juillet à 14h au dimanche 21 juillet 2024 à 23h</p>	<p>Pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le mardi 16 juillet et le lundi 26 août 2024 inclus : Inscription du jeudi 22 août 2024 à 10h jusqu'au jeudi 29 août 2024 à 23 h</p> <p>Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du mardi 27 août 2024 : L'inscription doit être effectuée dans les plus brefs délais après l'acceptation</p>
<p>A.3. Première inscription / Réinscription par le WEB à l'Université de Bourgogne sous réserve d'une autorisation d'inscription eCandidat (autre que le point A.1 et A.2)</p>	<p>Début : lundi 8 juillet à 14h (1^{ère} inscription) ou lundi 8 juillet à 10h (réinscription)</p> <p>Date limite : dimanche 21 juillet à 23h</p>	<p>Du jeudi 22 août à 10h au mardi 17 septembre 2024</p>
<p>B.1. Réinscription par le WEB des étudiants déjà inscrits à l'Université de Bourgogne en 1^{ère} année de Licence, Master, BUT, DEUST, PASS, prépa intégrée suite à une réinscription dans l'année non validée (redoublements)</p>	<p>Début : lundi 8 juillet à 10h</p> <p>Date limite : dimanche 21 juillet à 23h</p>	<p>A partir du jeudi 22 août 2024 à 10h</p> <p>Date limite : dimanche 1^{er} septembre 2024</p>
<p>B.2. Réinscription par le WEB des étudiants déjà inscrits à l'Université de Bourgogne en :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2^{ème} et 3^{ème} année de Licence, 2^{ème} année BUT, DEUST Licence professionnelle, 2^{ème} année de master, formations ingénieurs Médecine, Pharmacie, Maïeutique, odontologie 	<p>Début : lundi 8 juillet à 10h</p> <p>Date limite : dimanche 21 juillet à 23h</p>	<p>A partir du jeudi 22 août 2024 à 10h et dans la limite de 15 jours suivant la date de rentrée des cours de la formation</p>

<p>C. Inscription des étudiants prenant une première inscription à l'Université de Bourgogne (hors les cas cités dans à la rubrique A ci-dessus) et devant effectuer une démarche d'inscription en présentiel</p>		<p>A partir du lundi 2 septembre 2024 et dans la limite de 15 jours suivant la date de rentrée des cours de la formation- Voir directement la scolarité de la formation pour l'inscription</p>
<p>3. INSCRIPTIONS / REINSCRIPTIONS : <i>(cf articles D612-1 à D612-18 Code de l'Education)</i></p>	<p>Juillet</p>	<p>Août-Septembre</p>
<p>D. CPGE</p> <p>Etape préalable nécessaire à l'inscription par le web - première inscription à l'uB <u>uniquement</u> :</p> <p>Inscriptions et réinscriptions par le web (après OPI dans le cadre d'une première inscription)</p> <p>Pour les retardataires dans le cas d'une première inscription uniquement, périodes complémentaires :</p>	<p>Opération préalable à l'inscription (OPI) – CPGE : Du lundi 2 au dimanche 8 septembre 2024</p> <p>Du lundi 16 septembre au lundi 4 novembre 2024</p> <p>- OPI : du lundi 9 septembre au dimanche 6 octobre 2024 - Inscriptions : du samedi 12 octobre au dimanche 6 novembre 2024</p> <p>Dans tous les cas, aucune inscription / réinscription ne pourra être prise en compte après : le dimanche 15 décembre 2024</p>	
<p>E. Inscriptions des étudiants des formations paramédicales et sociales (universitarisation)</p>	<p>Du mardi 10 septembre au dimanche 13 octobre 2024</p>	

<p>4. REORIENTATION / TRANSFERTS</p> <p><i>Il s'agit d'une modification du choix initial de la formation de l'étudiant, choix initial pour lequel le candidat a été accepté par l'établissement (Parcoursup...)</i> <i>Ces demandes sont donc étudiées par l'établissement en fonction de ses possibilités d'accueil, du dossier de l'étudiant, de ses capacités à réussir ainsi que de son projet professionnel</i></p>	<p>Dates limites de dépôt des dossiers</p>
<p>Etudiants admis sur Parcoursup sollicitant une réorientation interne au semestre 1</p>	<p>Trois semaines maximum après la date de rentrée de la formation souhaitée pour le semestre 1 sous réserve de places vacantes dans la formation (*) <i>(* les dossiers hors délai sont gérés par la composante)</i></p>
<p>Arrivée au semestre 2 dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un changement de filière au sein de l'uB - d'un transfert en provenance d'une autre université* - d'un changement d'établissement et de formation (<i>autre qu'une université, exemple lycée pour un candidat en BTS...</i>)* 	<p>Trois semaines maximum après la date de rentrée de la formation souhaitée pour le semestre 2 (*) <i>(* les dossiers hors délai sont gérés par la composante)</i></p>

*NB : en cas d'accord, il est inutile de faire remplir à l'étudiant une demande d'Inscription tardive	
---	--

5. <u>PROCEDURE D'INSCRIPTION TARDIVE :</u>	Dates limites de dépôt des dossiers
1 ^{ère} inscription en 1 ^{ère} année de Licence, master, L.AS, BUT, DEUST, PASS	Vendredi 11 octobre 2024
Réinscription en 1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année de Licence, BUT, DEUST, licence professionnelle, 1 ^{ère} , 2 ^{ème} année de master, formations ingénieurs, Médecine, Pharmacie, Maïeutique, Odontologie (cf rubriques 3B.1 et 3B.2)	Vendredi 18 octobre 2024
Inscription en 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année de licence, 2 ^{ème} année de master, formations ingénieurs, Médecine, Pharmacie, Maïeutique, Odontologie (cf rubriques 3A.3 et 3C)	

6. <u>EXONERATION A TITRE EXCEPTIONNEL ET A TITRE RETROACTIF DES DROITS D'INSCRIPTION :</u>	Dates limites de dépôt des dossiers
Pour une demande d'exonération des droits à titre exceptionnel 2024-2025 (aucun paiement par l'étudiant des droits d'inscription dus au titre de l'année 2024-2025)	Mardi 15 octobre 2024
Pour une demande d'exonération à titre rétroactif des droits d'inscription acquittés par l'étudiant au titre de l'année 2024-2025	Vendredi 15 novembre 2024

7. <u>PROCEDURE DE VALIDATION :</u>	Dates limites de dépôt des dossiers
<p>Candidatures pour une inscription (<i>hors</i> INSPE) en licence, licence professionnelle, master, DUT, DEUST dans le cadre d'une demande de validation des acquis (*) (art D613-36 et suivants - Code de l'Education)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} vague - 2^{ème} vague (NB : ouverte sur décision du responsable de formation) <p>Rentrée 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} vague - 2^{ème} vague (NB : ouverte sur décision du responsable de formation) <p>IMPORTANT : les candidats devront également consulter les calendriers particuliers de dépôt des dossiers établis par les composantes pour chacune des formations concernées</p> <p>(*) ce calendrier ne concerne pas les procédures de validation pour les élèves de CPGE et de BTS de l'académie de Dijon pour lesquels des conventions spécifiques existent</p>	<p>Pour une inscription</p> <p>à la rentrée 2024 : Vendredi 31 mai 2024 Samedi 31 août 2024</p> <p>A la rentrée 2025 : Vendredi 30 mai 2025 Vendredi 29 août 2025</p>
<p>Pour les Masters MEEF – INSPE : un dossier spécifique est à télécharger https://inspe.u-bourgogne.fr/validation-des-acquis</p> <p>3 vagues :</p>	<p>Pour une inscription à la rentrée 2024 :</p> <p>Dimanche 2 juin 2024 Dimanche 25 août 2024 Mercredi 18 septembre 2024</p>

<p>Candidatures pour l'obtention d'un diplôme de licence, licence professionnelle, master, BUT, DEUST dans le cadre d'une demande de validation des études supérieures (*)</p> <p><i>(art R613-32 à R613-37 - Code de l'Education)</i></p> <p><i>(*) . ce calendrier ne concerne pas les procédures de validation pour les élèves de CPGE de l'académie de Dijon pour lesquels des conventions spécifiques existent</i></p> <p><i>. demandeurs de nationalité étrangère : (...)</i></p> <p>IMPORTANT : les candidats devront également consulter les calendriers particuliers de dépôt des dossiers établis par les composantes pour chacune des formations concernées</p>	<p>Pour l'obtention d'un diplôme au titre de l'année universitaire 2024-2025 :</p> <p>Vendredi 14 mars 2025</p>
--	---

8. <u>DEMANDE DE CESURE</u> :	Dates de dépôt des dossiers
Année 2024-2025	
Pour une demande de départ au premier semestre de l'année 2024-2025 ou pour toute l'année 2024-2025*	Du lundi 1 ^{er} avril au dimanche 30 juin 2024*
Dates complémentaires concernant les candidats ayant formulé une demande de césure sur Parcoursup et Mon master Pour une demande de départ au premier semestre de l'année 2024-2025 ou pour toute l'année 2024-2025*	Jusqu'au vendredi 19 juillet 2024 et du jeudi 22 au vendredi 30 août 2024*
Pour une demande de départ au second semestre de l'année 2024-2025 *	Du mardi 1 ^{er} octobre au vendredi 29 novembre 2024*
Année 2025-2026	
Pour une demande de départ au premier semestre de l'année 2025-2026 ou pour toute l'année 2025-2026 *	Du mardi 1 ^{er} avril au lundi 30 juin 2025*
* Dans tous les cas, les demandes hors délai sont du ressort des composantes.	

COMMISSION DE LA VIE ETUDIANTE- CVE

VENDREDI 26 JANVIER 2024 - 14H00

SALLE DE CONFERENCE MDE

AUDITIONS

Heure de passage	ASSOCIATION	Visio TEAMS	Dossier complet	Dossier incomplet	Remarques/ observations	LABELLISATION	
						Oui	non
14H00	Com Média	X	X		julie.guyonnet5@gmail.com Visio	X	
14H15							
14H30	Asso étudiants Tchadiens		X		Christian Mahamat NDOUBA ndoubamahamatch@gmail.com	X	
14H45							



Bureau de la vie étudiante
Maison De l'Etudiant

Commission de la Vie Etudiante du 29/01/2024 A 14h00 – salle de Conférence- MDE

Compte-rendu

MEMBRES

Présents : Maxence Roulliat (vice-président délégué à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant), Léonard de Almeida Girod (chargé de mission Vie associative), Caroline GERIN (BVA),

Excusée : Karen Fiorentino (avec procuration à Maxence Roulliat).

Absents : Juline Delarue, Julie Jacques, Chérubin Ruvogo, Thomas Verhegge.

ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES ET REPRESENTATIVES

Absentes : OPIEF, CEDB, FEBIA, AESEGB, BEDAPS.

ASSOCIATIONS INVITEES SUCCESSIVEMENT POUR LA PRESENTATION DE LEUR DEMANDE DE LABELLISATION :

- **Com'médias,**
- **Association des Étudiants et Stagiaires Tchadiens de Bourgogne Franche-Comté - AEET BFC**

1. Demandes de labellisation

A chaque association qui demande la labellisation, il est expliqué le processus, les instances, et droits et devoirs des associations labellisées, le lien et l'accompagnement proposé par l'université aux associations, notamment par l'intermédiaire du BVA, du vice-président délégué à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant, et au chargé de mission Vie associative.

Com'Médias, par Justine GUYONNET, Présidente (VIA TEAMS)

Il s'agit d'une association culturelle, créée en 2010.

Cette association a pour objet : - De faire connaître les masters du Département Information Communication de l'UFR Lettres et Philosophie (Université de Bourgogne), notamment auprès des recruteurs potentiels. - De soutenir la vie étudiante - D'orchestrer avec le soutien de l'équipe encadrante la participation des étudiants de Master mention Information Communication à des événements et projets culturels et actuels, de contribuer à la professionnalisation des étudiants en portant les projets, développés en lien avec les professionnels des secteurs de la communication et des médias afin de compléter la formation en expériences pratiques. L'association se structure avec une "Junior Agence" afin de permettre la réalisation de travaux dans les domaines des compétences du master, et favoriser les mises en situation professionnelles des étudiants, notamment via la réalisation de prestations payantes pour des tiers. - De

contribuer à la fabrication et à la diffusion du journal d'information en ligne animé par le Master Journalisme, dont le directeur de publication est le responsable pédagogique.

La commission CVE considère que cette association peut être fortement utile aux autres associations labellisées à uB en apportant un appui sur le multimédia à moindre coût lors des événements associatifs. (Données de différentes natures (son, texte, image)).

AVIS RENDU PAR LA COMMISSION CVE : AVIS FAVORABLE

Pour 2024/25, renouveler les événements en les rendant meilleurs et faire vivre la Junior Agence du master Communication Numérique des Organisations

Association des Étudiants et Stagiaires Tchadiens de Bourgogne Franche-Comté - AEET BFC

↳ Christian NDOUBA MAHAMAT, Secrétaire Général

L'association a été créée au mois de mars 2020

Les activités de cette association sont :

- Accueillir les nouveaux étudiants tchadiens
- Accompagner les nouveaux étudiants tchadiens dans leurs démarches d'inscription
- Informations sur les ressources en ligne, y compris les plateformes d'apprentissage en ligne et les systèmes de gestion de l'apprentissage
- Information sur les réseaux de transports de la ville de Dijon
- Accompagnement dans la recherche du logement et d'emploi ; - Démarches pour la validation du visa ; - Organiser les soirées récréatives et les journées culturelles.

Pour 2024/25, l'association souhaite aider les nouveaux arrivants Tchadiens pour leur intégration et insertion dans la vie universitaire.

Maxence Roulliat conseille à l'association de se rapprocher du service des Relations Internationales et le CSE pour renforcer leur soutien et s'appuyer administrativement sur les services. Un bon point pour cette association qui fait partie intégrale du siège National basé sur Paris (Association des étudiants et Stagiaires Tchadiens de France).

AVIS RENDU PAR LA COMMISSION CVE : AVIS FAVORABLE

2. CHARTE des CAMPUS 2024/2025

La commission CVE a examiné la nouvelle charte 2024/2025 et a émis de nombreuses corrections.

3. ETATS DEMARCHES ANNUELLE DES ASSOCIATIONS

145 associations sont labellisées sur l'Ub. Il manque encore des chartes des associations et il est impératif de les relancer en précisant l'importance de respecter les engagements signés lors de la labellisation.

Maxence Roulliat remercie les membres de leur participation et lève la séance à 16 h 45